

Pièce communiquée

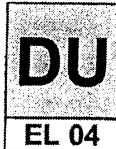
N°: **SAP-26**

suite

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS  
DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL  
MEMBRES TITULAIRES



N° 10115 \* 02



Deux exemplaires du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence sont transmis par l'employeur à l'inspecteur du travail dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Direction Générale du Travail

EN OUTRE, un exemplaire du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence est transmis par l'employeur dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections au prescriptaire retenu par le ministère du travail, dont l'adresse est précisée dans la notice d'accompagnement disponible sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

MT1

Lire attentivement la notice explicative

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

RAISON SOCIALE : Société Procars

Adresse : 2 rue Georges Dromigny 38132

Code postal : 38132 Ville : PLAINVILLE

SIRET de l'établissement : 322 954 161 000 52

IDCC : 10016

Date du précédent scrutin : 24.02.14

Durée du mandat des élus : 4 années

Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : 2

S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) :

Autres établissements concernés par l'élection :

SIRET : \_\_\_\_\_ \*

COLLÈGE CONCERNÉ

DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :

Collège unique

1<sup>er</sup> collège  (ouvriers, employés)

2<sup>ème</sup> collège (techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres)

Autre  ouverture du bureau : 9h00 fermeture du bureau : 17h00

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : (cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)

Ouvriers  1

Employés  2

Techniciens  3

Agents de maîtrise  4

Ingénieurs  5

Cadres  6

Autres : \_\_\_\_\_ 7 (préciser)

RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR

Date du scrutin : 05.03.14

A. Nombre d'électeurs inscrits A = 158

B. Nombre de votants B = 113

C. Bulletins blancs ou nuls C = 9

D. Suffrages valablement exprimés (B - C) D = 104

1. Y a-t-il eu carence ?  Oui  Non

2. Le quorum a-t-il été atteint ?

QUORUM =  $\frac{A}{2} = \frac{158}{2} = 79$

Non si D est inférieur à E

Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour : 03

Nombre de sièges à pourvoir par le collège : 06

Quotient électoral (2 décimales)

G =  $\frac{D}{P} = \frac{104}{06} = 17,33$

NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste V = $\frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient V K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne ; pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention « Élu »	Nombre d'élus par liste	
									1 <sup>er</sup> siège 9	2 <sup>ème</sup> siège 10	3 <sup>ème</sup> siège 11			
<u>SNST</u>														
<u>YALLANT Melanie</u>	F	SNST	50	50	999	6	166,50	2	1				ELUE	3
<u>HILAU Khalid</u>	H	SNST	50	50	999	6	166,50	2	1				ELU	3
<u>GHANI Toufik</u>	H	SNST	50	50	999	6	166,50	2	1				ELU	3
<u>MERC Stéphane</u>	H	SNST	50	50	999	6	166,50	2	1					3
<u>BARIN Jean</u>	H	SNST	50	50	999	6	166,50	2	1					3
<u>ARAUZO Béline</u>	F	SNST	50	49	999	6	166,50	2	1					3

Election DUP Société Procars

05 mars 2014

Le Syndicat SNST-SAP = 48%

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1<sup>er</sup> tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

SNST = Union SAP

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso

Suite

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL MEMBRES SUPPLÉANTS

cerfa  
N° 10115 \* 02



Deux exemplaires du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence sont transmis par l'employeur à l'inspecteur du travail dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections.



MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA SÉCURITÉ  
ET DE LA SOLIDARITÉ

EN OUTRE, un exemplaire du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence est transmis par l'employeur dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections au prestataire retenu par le ministère du travail dont l'adresse est précisée dans la notice d'accompagnement disponible sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Lire attentivement la notice explicative

**IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

RAISON SOCIALE: Société PROCARB  
 Adresse: 2 rue Georges Brumigny 39132  
 Code postal: 39132 Ville: POUILLEY-FRANCAIS  
 SIRET de l'établissement: 39125416100052  
 IDCC: 0016  
 Date du précédent scrutin: 24/02/2011  
 Durée du mandat des élus: 4 années  
 Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci): 2  
 S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case):   
 Autres établissements concernés par l'élection:  
 SIRET: \_\_\_\_\_

**COLLÈGE CONCERNÉ**

DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL: Collège unique

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE: (cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)

1 <input type="checkbox"/>	Ouvriers	1 <input checked="" type="checkbox"/>
2 <input checked="" type="checkbox"/>	Employés	2 <input checked="" type="checkbox"/>
3 <input type="checkbox"/>	Techniciens	3 <input type="checkbox"/>
4 <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise	4 <input type="checkbox"/>
5 <input type="checkbox"/>	Ingénieurs	5 <input type="checkbox"/>
6 <input type="checkbox"/>	Cadres	6 <input type="checkbox"/>
7 <input type="checkbox"/>	Autres (préciser)	7 <input type="checkbox"/>

Autre: Ouverture du Bureau: 9h30  
Fermeture du Bureau: 17h30

MS1

**RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR**

Date du scrutin: 09/04/11

A. Nombre d'électeurs inscrits	A = <u>158</u>	1. Y a-t-il eu carence? <input type="checkbox"/>	Nombre de listes présentées au premier tour	<u>03</u>
B. Nombre de votants	B = <u>113</u>	2. Le quorum a-t-il été atteint?	Nombre de sièges à pourvoir par le collège	P = <u>06</u>
C. Bulletins blancs ou nuls	C = <u>8</u>	QUORUM = $\frac{A}{2} = E = \frac{158}{2} = 79$	Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = <u>105</u>	<input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E <input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E	G = $\frac{D}{P} = \frac{105}{06} = 17,50$	

NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné

<u>SNST</u>
<u>CRÉPAL Patrick</u>
<u>TESSIER Fabrice</u>
<u>BILLARD Jacques</u>
<u>SANGUET Marie-Françoise</u>
<u>DESCHAMPS Guillaume</u>
<u>MOULIER Jean-Marc</u>

Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste V = $\frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient V K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne: pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention « Élu »	Nombre d'élus par liste
								1 <sup>er</sup> siège 9	2 <sup>ème</sup> siège 10	3 <sup>ème</sup> siège 11		
H	SNST	53	53	314	6	52,33	2	1	1		EU	4
H	SNST	53	53	314	6	52,33	2	1	1		EU	4
H	SNST	53	52	314	6	52,33	2	1	1		EU	4
F	SNST	53	53	314	6	52,33	2	1	1		EU	4
H	SNST	53	50	314	6	52,33	2	1	1		EU	4
H	SNST	53	53	314	6	52,33	2	1	1		EU	4

SNST - SAP = 50,34 %

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1<sup>er</sup> tour, précisez:

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

SNST = Union SAP

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.

Deux exemplaires du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence sont transmis par l'employeur à l'inspecteur du travail dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections.

EN OUTRE, un exemplaire du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence est transmis par l'employeur dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections au prestataire relevant par le ministère du travail dont l'adresse est précisée dans la notice d'accompagnement disponible sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

MT1

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL MEMBRES TITULAIRES



N° 10115 - 02



MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE  
ET DE LA SOLIDARITÉ

Direction  
Générale  
du Travail

Lire attentivement la notice explicative

<p><b>IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>RAISON SOCIALE : <u>Société Procars</u></p> <p>Adresse : <u>2 rue Georges Armignac 33131</u></p> <p>Code postal : <u>33131</u> Ville : <u>PREVINS COCOT</u></p> <p>SIRET de l'établissement : <u>121125416100052</u></p> <p>IDCC : <u>00112</u></p> <p>Date du précédent scrutin : <u>24/02/10</u></p> <p>Durée du mandat des élus : <u>4</u> années</p> <p>Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : <u>2</u></p> <p>S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/></p> <p>Autres établissements concernés par l'élection :</p> <p>SIRET : _____ *</p>	<p style="text-align: center;"><b>COLLÈGE CONCERNÉ</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :</td> <td style="width: 40%;">COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : <small>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</small></td> </tr> <tr> <td>Collège unique <input type="checkbox"/></td> <td>Ouvriers <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>1<sup>er</sup> collège <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Employés <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><small>(ouvriers, employés)</small></td> <td>Techniciens <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2<sup>ème</sup> collège <input type="checkbox"/></td> <td>Agents de maîtrise <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><small>(techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres)</small></td> <td>Ingénieurs <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Autre <input type="checkbox"/></td> <td>Cadres <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>ouverture du bureau : 9h00</u></td> <td>Autres : _____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Fermeture du bureau : 17h00</u></td> <td><small>(préciser)</small></td> </tr> </table>	DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : <small>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</small>	Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers <input checked="" type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> collège <input checked="" type="checkbox"/>	Employés <input checked="" type="checkbox"/>	<small>(ouvriers, employés)</small>	Techniciens <input type="checkbox"/>	2 <sup>ème</sup> collège <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise <input type="checkbox"/>	<small>(techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres)</small>	Ingénieurs <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Cadres <input type="checkbox"/>	<u>ouverture du bureau : 9h00</u>	Autres : _____ <input type="checkbox"/>	<u>Fermeture du bureau : 17h00</u>	<small>(préciser)</small>
DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : <small>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</small>																		
Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers <input checked="" type="checkbox"/>																		
1 <sup>er</sup> collège <input checked="" type="checkbox"/>	Employés <input checked="" type="checkbox"/>																		
<small>(ouvriers, employés)</small>	Techniciens <input type="checkbox"/>																		
2 <sup>ème</sup> collège <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise <input type="checkbox"/>																		
<small>(techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres)</small>	Ingénieurs <input type="checkbox"/>																		
Autre <input type="checkbox"/>	Cadres <input type="checkbox"/>																		
<u>ouverture du bureau : 9h00</u>	Autres : _____ <input type="checkbox"/>																		
<u>Fermeture du bureau : 17h00</u>	<small>(préciser)</small>																		

<b>RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR</b>		Date du scrutin : <u>05/03/14</u>
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = <u>158</u>	1. Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
B. Nombre de votants	B = <u>113</u>	2. Le quorum a-t-il été atteint ?
C. Bulletins blancs ou nuls	C = <u>29</u>	QUORUM = $\frac{A}{2} = \frac{158}{2} = 79$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = <u>84</u>	<input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E <input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E
		Nombre de listes présentées au premier tour : <u>10/31</u>
		Nombre de sièges à pourvoir par le collège : <u>10/61</u>
		Quotient électoral (2 décimales) : $\frac{D}{P} = \frac{84}{10} = 8,4$

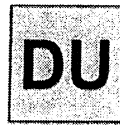
NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (surliner une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention « Élu »	Nombre d'élus par liste
									1 <sup>er</sup> siège	2 <sup>ème</sup> siège	3 <sup>ème</sup> siège		
									9	10	11		
<u>FO</u>													
<u>ANAR Francisco</u>	H	FO	27	27	162	0	27,00	1				ELU	2
<u>AMY Jean Sébastien</u>	H	FO	27	27	162	0	27,00	1				ELU	2
<u>ANACUA Cécile</u>	F	FO	27	27	162	0	27,00	1					2
<u>THOMAS Christian</u>	H	FO	27	27	162	0	27,00	1					2
<u>BEURHI Kocoum</u>	H	FO	27	27	162	0	27,00	1					2
<u>FERNIARY Agnès</u>	F	FO	27	27	162	0	27,00	1					2
<u>CGT</u>													
<u>LEROY Stéphanie</u>	F	CGT	27	27	154	6	25,66	1				ELUE	1
<u>LEQUERREC Karine</u>	F	CGT	27	26	154	6	25,66	1					1
<u>BROULT Thierry</u>	H	CGT	27	27	154	6	25,66	1					1
<u>RUCHONNE Elisabeth</u>	F	CGT	27	23	154	6	25,66	1					1
<u>LAFAURE Noél</u>	H	CGT	27	26	154	6	25,66	1					1
<u>PHILIPPE Christophe</u>	H	CGT	27	25	154	6	25,66	1					1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1<sup>er</sup> tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
		<u>FO = 26%</u>
		<u>CGT = 24,67%</u>

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL MEMBRES SUPPLÉANTS



Deux exemplaires du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence sont transmis par l'employeur à l'inspecteur du travail dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections.

EN OUTRE, un exemplaire du procès verbal des élections professionnelles ou bien du procès verbal de carence est transmis par l'employeur dans les 15 jours suivant l'organisation de ces élections au commissaire républicain par le ministère du travail, dont l'adresse est précisée dans la notice d'accompagnement disponible sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)



Direction  
Générale  
du Travail

Lire attentivement la notice explicative

**IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

RAISON SOCIALE : Société PROOARS  
 Adresse : 2 rue Georges Brémigny 39132  
 Code postal : 39132 ville : PROVINS COCEN  
 SIRET de l'établissement : 32115416100052  
 IDCC : 1001.6 Date du précédent scrutin : 24.02.10  
 Durée du mandat des élus : 4 années  
 Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : 2  
 S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) :   
 Autres établissements concernés par l'élection : \_\_\_\_\_  
 SIRET : \_\_\_\_\_ \*

**COLLÈGE CONCERNÉ**

<b>DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :</b>		<b>COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE :</b> <small>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</small>	
Collège unique	1 <input type="checkbox"/>	Ouvriers	1 <input checked="" type="checkbox"/>
1 <sup>er</sup> collège	2 <input checked="" type="checkbox"/>	Employés	2 <input checked="" type="checkbox"/>
<small>(ouvriers, employés)</small>		Techniciens	3 <input type="checkbox"/>
2 <sup>ème</sup> collège	3 <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise	4 <input type="checkbox"/>
<small>(techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres)</small>		Ingénieurs	5 <input type="checkbox"/>
Autre	4 <input type="checkbox"/>	Cadres	6 <input type="checkbox"/>
<u>annexe du bureau : 3<sup>o</sup></u>		Autres : _____	7 <input type="checkbox"/>
<u>ferme terre du bureau : 17<sup>o</sup></u>		<small>(préciser)</small>	

MS1

**RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR** Date du scrutin : 05.03.11

A. Nombre d'électeurs inscrits	A = <u>158</u>	1. Y a-t-il eu carence ? <small>(cocher)</small>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées au premier tour	<u>03</u>
B. Nombre de votants	B = <u>113</u>	2. Le quorum a-t-il été atteint ?		Nombre de sièges à pourvoir par le collège	P = <u>06</u>
C. Bulletins blancs ou nuls	C = <u>8</u>	QUORUM = $\frac{A}{2} = \frac{158}{2} = 79$		Quotient électoral (2 décimales)	G = $\frac{D}{P} = \frac{105}{06} = 17,50$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = <u>105</u>	<input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E <input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E			

NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste <small>(indiquer une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné</small>	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes <small>(préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)</small>	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste <small>(Total égal à D)</small>	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste V = $\frac{T}{N}$ <small>(2 décimales)</small>	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne ; pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			ÉLUS porter la mention « Élu »	Nombre d'élus par liste		
									du rapport $\frac{V}{K} \times 1$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)					12	13
									1 <sup>er</sup> siège	2 <sup>ème</sup> siège	3 <sup>ème</sup> siège				
<u>FO</u>															
<u>GUILLET Rascal</u>	H	FO	24	24	144	6	24,00	1				EU	1		
<u>TOUJEE Claude</u>	H	FO	24	24	144	6	24,00	1					1		
<u>FRÉTERY Véronique</u>	F	FO	24	24	144	6	24,00	1					1		
<u>SABA Selima</u>	F	FO	24	24	144	6	24,00	1					1		
<u>PIITA Céline</u>	F	FO	24	24	144	6	24,00	1					1		
<u>TOUJEE Sébastien</u>	H	FO	24	24	144	6	24,00	1					1		
<u>CGT</u>															
<u>MARINNE Francis</u>	H	CGT	28	24	154	6	25,66	1				EU	1		
<u>BOUDEAU Fabrice</u>	F	CGT	28	28	154	6	25,66	1					1		
<u>BERKAU Nadia</u>	H	CGT	28	25	154	6	25,66	1					1		
<u>VEROY Stéphanie</u>	F	CGT	28	27	154	6	25,66	1					1		
<u>ABJABI Abdel kader</u>	H	CGT	28	25	154	6	25,66	1					1		
<u>PAVIC Francis</u>	H	CGT	28	25	154	6	25,66	1					1		

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1<sup>er</sup> tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste <small>(avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)</small>	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
<u>FO = 23%</u>		
<u>CGT = 24,4%</u>		

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso

**RÉSULTATS CONCERNANT LE DEUXIÈME TOUR**

Date du scrutin: [ ] / [ ] / [ ]

<b>A. Nombre d'électeurs inscrits</b>	A = _____	Y a-t-il eu carence ? (cocher) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées au deuxième tour _____			
<b>B. Nombre de volants</b>	B = _____			Si oui, établir un PV de carence.	Nombre de sièges à pourvoir par le collège P = _____	
<b>C. Bulletins blancs ou nuls</b>	C = _____					Quotient électoral (2 décimales)
<b>D. Suffrages valablement exprimés (B - C)</b>	D = _____					

MT2

Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'appartenance confédérale)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total 6gal à D)	Nombre de voix obtenus par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste V = $\frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs V du rapport $\frac{V}{K-1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention « Élu »	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sara souligné	
								1 <sup>er</sup> siège 8	2 <sup>ème</sup> siège 10	3 <sup>ème</sup> siège 11				

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège. Cachet de l'entreprise :

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :

AING Ky Yuh  
 EL BAZI Halima  
 GRISON Guillaume

Conformément aux dispositions du code électoral et de la jurisprudence de la cour de cassation, notamment celle du 28/06/1984 (n°v 84.60.135), nous avons informé le secrétaire Général du Syndicat SUST, H. MAINGOUVAT Dominique, que les personnes extérieures à l'entreprise ne peuvent pas assister aux opérations électorales. Celles-ci candidates, les délégués de liste ou les représentants syndicaux doivent être électeurs dans l'entreprise et donc appartenir à ses effectifs. La Direction a donc demandé à H. MAINGOUVAT de ne pas assister aux opérations électorales. Ce dernier est donc reparti.

\* Suite de la liste des SIRET associés, le cas échéant :
